

mission de confiance à M. Bégon. Les Anglais avaient élevé à Chouaguen, sur territoire français, un fort, où ils avaient mis garnison et où les commerçants anglais traitaient avec les Sauvages. Le chevalier Bégon fut chargé d'aller sommer le commandant de ce fort d'avoir à se retirer en territoire anglais avec sa garnison, ses armes, ses munitions, etc., en moins de quinze jours. Il devait aussi démolir le fort qu'il avait élevé.

M. Bégon partit de Montréal vers le milieu de juillet 1727 avec une petite escorte. C'est le 1^{er} août 1727 qu'il remit sa sommation au capitaine Baneker, commandant du fort. Celui-ci reçut le chevalier Bégon très gentiment. Il commença par prétendre que son fort était en territoire anglais, puis il baissa un peu de ses prétentions en disant que tout ce territoire était la propriété des Iroquois qui avaient donné permission aux Anglais de s'y établir. Finalement, il demanda quelques jours de délai afin de transmettre à ses supérieurs la sommation que M. Bégon venait de lui remettre.²

A la mort de M. d'Esgly, lieutenant de roi aux Trois-Rivières, en 1730, M. de Beauharnois suggéra deux officiers pour le remplacer, M. de Saint-Ours Deschaillons ou le chevalier Bégon. Il disait de ce dernier :

“Cet officier a très bien servi dans la marine. Il est depuis 18 ans dans la colonie et a plusieurs blessures considérables. Il convient de lui donner cette place.”³

Le roi se rendit à sa suggestion et M. Bégon fut nommé le 6 février 1731. Le roi lui donna en même temps une pension de 800 livres en récompense de ses services et de ses blessures.

² Le protêt de M. Bégon, son procès-verbal de remise au capitaine Baneker, les discours des chefs iroquois à M. Bégon à son passage à Oswego ont été publiés dans l'ouvrage de M. O'Callaghan, *Documents relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. IX, pp. 973, 974, 975.

³ Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 52.